

# CHORUS 71



Déposé le 28 JAN 2006

### N'en jetez plus, la cour est pleine!

Salaires, budget, carte scolaire, Contrat Première Embauche, sécurité, chasse aux élèves "sans papier", fermeture des postes aux concours, réforme de l'état, de la Fonction Publique, décentralisation, autant de sujets qui fâchent, autant de mesures qui cassent le pouvoir d'achat, les Ecoles, le droit du travail, le droit à l'emploi, les statuts, bref qui nous pourrissent la vie et déstructurent la société française.

Au gré des voeux, les cadeaux (surtout aux patrons), les annonces, les phrases assassines, les lapsus et les rappels à la règle du jeu se sont égrainés pendant les premières semaines de janvier. Ministres de tous grades se sont marqués à la culotte en nous souhaitant une "Bonne Année", humour torride !

Le premier d'entre eux, à coup de déficit trafiqué, demande à la France (d'en bas) de faire des efforts, d'accepter des sacrifices pour préserver le CAC-40 et les dividendes des actionnaires des entreprises qui délocalisent, sous-traitent, licencient puis ferment!

La FSU 71, dans ces conditions, appelle les salariés du public et du privé, les étudiants, les précaires, les chômeurs et les demandeurs d'emploi à se rassembler largement autour de leurs organisations pour dénoncer et combattre les mesures gouvernementales.

Le 31 janvier, le 2 et le 7 février seront dans le département les premières manifestations de nos refus, l'expression unitaire de nos exigences, la démonstration que nos revendications pour plus de justice sociale sont portées ensemble par les salariés, les personnels et leurs organisations en Saône et Loire. Tels sont les voeux de la FSU 71.



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

#### Sommaire:

Editorial (p 1),

Sectorisation de Chalon (p 2),

Les raisons de se mobiliser (p 3),

Non aux baisses de recrutements (p 4),

Grève, manifestations et rassemblements Nos rendez-vous(p 5),

Salaires, parlons vrai (pages 6, 7 & 8),

Publicité CNE (p 8).

Fonction Publique: 2 Février 2006

### **GREVE UNITAIRE**

# NON AU C.P.E. TOUS ENSEMBLE

MANIFESTATION UNITAIRE

7 février - CHALON - 16 h 30

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc **71100 CHALON/SAONE** 

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .\*\* Trimestriel. \*\* Prix au N° 1 €

Tel: 03 85 43 69 69 Fax: 03 85 43 69 70 \*\*\* Janvier 2006 \*\*\* Numéro 67

#### Sectorisation de Chalon

(23 janvier 2005 – 17 heures)

La FSU 71 rend publique cette première étape de sa réflexion mais poursuit sa recherche de solutions avec les personnels. Par contre elle condamne toute tentative d'instrumentalisation des élèves dans ces débats.

La FSU invite donc les personnels **MERCREDI 25 JANVIER** à 14 heures (Maison des Syndicats) pour faire le point pour une dernière intervention auprès du Président du Conseil Général avant sa prise de décision.

Communiqué de la FSU 71 en date du 23 janvier 2005 – 17 heures

La FSU 71 ne peut que se réjouir que le problème de la re-sectorisation des collèges de Chalon ait enfin été envisagé de façon frontale et globale. Mercredi 18 janvier, nous avons pris connaissance, en même temps que les délégations des établissements, des conclusions du groupe de travail. Un volumineux rapport nous a été remis. A l'initiative de la FSU une réunion d'échange Inter-établissement a eu lieu le jeudi 19 janvier, une autre est prévue mercredi 25 à 14 heures (Maison des Syndicats).

La FSU retrouve dans les constats du groupe de travail beaucoup des éléments qu'elle développe depuis 2002 : constat d'une situation de déséquilibre entre les différents collèges, besoin de rééquilibrage de l'offre de formation, maintien des établissements et nécessité de poursuivre le programme de rénovation.

La FSU se félicite que les évolutions doivent « tendre vers davantage de diversité sociale et scolaire dans les établissements » tout en regrettant que le groupe ne l'énonce pas comme une règle absolue.

Le rapport se termine par non pas une, mais deux propositions qui en l'état ne sont acceptables ni l'une ni l'autre.

La première propose le regroupement en une seule entité de Jean Vilar et de Jean Zay sur deux lieux différents. Ce premier scénario, à minima, ne corrige en rien le recrutement disproportionné de Camille Chevalier par rapport aux autres

établissements, attaque le recrutement équilibré de Jean Vilar, sans compenser celui de J.Zay par l'apport de nouvelle population. Ce scénario est ségrégatif et ne vise qu'à maintenir Camille Chevalier en l'état tant au niveau des effectifs que de l'absence de mixité sociale.

Ce scénario est inacceptable pour la FSU et la majorité des personnels qu'elle représente.

La deuxième proposition n'est guère plus acceptable en l'état. Elle a l'avantage de s'attaquer de front aux disparités sociologiques actuelles en faisant de deux zones de recrutements classées à l'opposé, dans le constat du groupe de travail, une seule zone commune aux deux collèges. Mais cette proposition maintient artificiellement deux demi-entités (moitié des élèves sur un site, moitié sur l'autre site). Cette solution est pédagogiquement illogique et contraire aux textes en vigueur, sauf à bénéficier d'une dérogation à titre expérimental comme le laisse supposer le rapport.

Mais qui dit expérimental dit protocole d'expérimentation, garanties pour les personnels et les élèves, moyens pour assurer une dynamique au projet.

En l'état (expérimental), ce deuxième scénario n'ouvre pas, aujourd'hui, une solution durable dans le temps, en termes de mixité sociale et en termes géographiques. Il doit encore évoluer.

L'idée de rattacher Fontaines à J.Prévert est une ouverture intéressante sur la grande couronne qui a l'avantage de diminuer les effectifs du collège de Chagny en rééquilibrant ceux de J.Prévert. Ne peut-on pas aller au-delà ? ...

A l'heure ou nous mettons sous presse aucune décision n'a été prise, et les consultations continuent sur la base du deuxième scénario. L'idée de la construction d'un nouvel établissement a été proposée par de nombreux collègues, et d'après la presse, conviendrait à la FCPE.

La FSU 71 soutient également cette idée.

Quoiqu'il en soit, les réticences exprimées dans notre prise de position du 23 janvier restent d'actualité. Cette solution aurait l'avantage d'économiser une partie des travaux nécessaires dans les deux établissements actuels, d'offrir une perspective d'un établissement équilibré en effectifs et en « mixité sociale » et proposerait ainsi une offre de formation identique pour l'ensemble du secteur de recrutement défini dans la proposition 2.

Si cette solution est validée dans les prochains jours (la sectorisation de Chalon est à l'ordre du jour du CDEN du 10 février) le processus conduisant à un établissement unique devrait être mis en œuvre progressivement mais impérativement dès la prochaine rentrée (Septembre 2006).

Des moyens supplémentaires devront être attribués par l'éducation nationale pour que tout se passe « au mieux », de la logistique devra être prévue par le CG pour que les élèves et leur famille ne pâtissent pas des délais incompressibles de la construction.

L'annonce des décisions doit impérativement être accompagnée des garanties contractuelles des parties concernées (CG - Communes - Education Nationale) sur la faisabilité, le calendrier, la pérennité du projet.

A contrario la FSU 71 prendra toutes ses responsabilités et combattra tous choix n'offrant pas ces garanties.

Vendredi 27 janvier - 18 h 30

PARIS, le 16 janvier 2006 à 12 heures

Au lendemain de la réunion salariale avec M. Christian JACOB, les organisations syndicales font le constat que le compte n'y est pas: leurs exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de la refonte de la grille indiciaire n'ont pas eu l'écho gouvernementalattendu.

Les organisations syndicales récusent la globalisation que le ministre prétend faire entre les dossiers salarial, statutaire et social.

Elles ont la volonté de négocier séparément les trois.

Le refus gouvernemental de répondre sur les salaires implique une mobilisation des personnels.

Les organisations syndicales décident de réagir ensemble pour les salaires et la refonte de la grille indiciaire, par une journée d'actions, le jeudi 2 février 2006, dans l'ensemble de la Fonction publique : grève, manifestations, ...

Si le ministre veut éviter le conflit, il peut encore faire des propositions salariales - notammentle 19 janvier, pour répondre à l'exigence formulée en commun.

Les organisations syndicales de la Fonction publique se rencontreront autant que de besoin, tant au niveau national que local, pour la réussite de l'action et l'aboutissement de leurs revendications.

### GREVE LE 2 FEVRIER

#### Les fédérations de l'Education, FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education,

s'inscrivent dans l'appel intersyndical Fonction Publique à une journée d'action avec grève et manifestations le 2 février.

Parce que la semaine d'action qu'elles avaient décidéeen communs'inscrit totalement dans la défense et la transformation d'un service public de qualité pour tous et partout, elles appellent donc les personnels de l'éducation et de la recherche à faire grève et manifester ce jour là pour les salaires et le pouvoir d'achat, pour l'emploi, contre les suppressions de postes, contre la précarité et pour la défense du service public d'éducation.

## Retrait du CPE DECLARATION

Les organisations étudiantes et lycéennes et les organisations syndicales de salariés UNEF, UNL, CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO, FSU, UNSA

Réunies le 24 janvier 2006, ces organisations ont confronté leurs analyses sur les dernières décisions gouvernementales relatives à l'emploi des jeunes, décisions annoncées brutalement au mépris de toute concertation.

Elles ont confirmé leur opposition au projet de Contrat Première Embauche (suite au CNE )

La discrimination à l'encontre des jeunes, l'aggravation de la précarité pour tous les salariés qu'il entraîne, imposent une première action.

C'est pourquoi elles appellent leurs structures locales à des manifestations communes le 7 février sur un seul mot d'ordre:

### « Retrait du CPE »

L'ensemble des organisations présentes appelle toutes les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens à renforcer, par leur présence et leur appel, cette journée de mobilisation et d'action.

Dès aujourd'hui et notamment le 31 janvier, début de l'examen en première lecture du projet de CPE par l'Assemblée Nationale, les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens mèneront des actions de sensibilisation pour réussir les manifestations du 7 février 2006

# Mobilisation les 31 janvier & 7 février



# NON AUX BAISSES DE RECRUTEMENTS AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT!

Le 20 décembre, le Ministre de l'éducation nationale a annoncé le nombre de postes qui seront ouverts aux concours de l'enseignement en 2006. Le constat est sans appel, ce sont des coupes sans précédent qui sont réalisées. Dans le premier degré, malgré une augmentation de la démographie, les recrutements sont en baisse de 13%. Pour le second degré, c'est une véritable hécatombe: seulement 12 000 postes ouverts pour les différentes disciplines, soit 6 200 de moins que l'an dernier, correspondant à une baisse de 32 %. Pourtant les chiffres officiels indiquent qu'il faudrait, pour le second degré, ouvrir 17 330 postes en 2006 pour répondre aux départs en retraite et aux évolutions démographiques.

La filière Staps (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) est encore une fois au cœur de la cible puisque les postes ouverts sont diminués de 50% cette année, et de 70% sur 5 ans. En tête également, les Conseillers Principaux d'Education et les Conseillers d'Orientation Psychologues qui baissent de près de 55% cette année et de 70% sur 5 ans.

Au-delà, la quasi-totalité des disciplines sont touchées. Ainsi, au mépris des grands objectifs affichés par le gouvernement, de lutte contre le chômage des jeunes, d'amélioration de l'encadrement, notamment dans les lycées et collèges difficiles, d'amélioration de l'orientation des élèves, 2006 ne sera pas l'année de l'égalité des chances, mais bien celle de l'économie budgétaire!

Ces suppressions de postes, annoncées à seulement quelques semaines des concours, constituent une remise en cause du projet professionnel de nombreuxétudiants. Obéissant à une logique à courte vue, ces recrutements ne permettent de répondre ni aux départs à la retraite massifs ni à l'évolution des effectifs et aux nouveaux enjeux que doit relever l'école.

#### Nous exigeons:

L'ouverture de postes à la hauteur des besoins

La mise en place d'une programmation pluriannuelle des postes d'enseignement et d'éducation

	NOM	Prénom	Adresse	СР	Ville	Téléphone	Mail	Signature
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

## GREVE - MANIFESTATION - RASSEMBLEMENT

# UD FO, UD CFDT, UD CFTC, FSU 71, UNSA 71, Solidaires 71, UD CGT.

Journée Nationale d'action pour les salaires

Jeudi 2 février 2006

# Grève dans la Fonction Publique

Assemblées générales à 10 heures

Chalon (Maison des Syndicats) et Macon (salle Gambetta)

# Rassemblement Départemental Unitaire à 15 h devant la Préfecture à MAÇON.

Une audience est sollicitée auprès de Madame la Préfète

# Journée Nationale d'Action Unitaire pour le retrait du CPE Mardi 7 février 2006.

les Organisations Syndicales, les Organisations Syndicales Départementales appellent les salariés du Public et du Privé, les chômeurs, les retraités ainsi que les lycéens et étudiants à participer aux différentes initiatives qui auront lieu le 7 février et à rejoindre la

# Manifestation Départementale Unitaire à 16h30 à Chalon-sur-Saône, départ de la Maison des Syndicats.

# Manifestation européenne contre la Directive Bolkestein à Strasbourg Mardi 14 février 2006

L'UD CGT et l'UD CFDT organisent des bus. Vous pouvez vous inscrire dans ces bus. L'UD CGT a fait savoir qu'elle était ouverte à des inscriptions venant d'autres syndicats mais à condition que les noms soient communiqués au plus tard le 7 février.

## CGT - FO - FSU - UNSA

## Salaires dans la Fonction publique:

# PARLONS VRAI!

Dès qu'il est question de salaires dans la Fonction Publique, le gouvernement oppose aux revendications légitimes des fonctionnaires des arguments inacceptables et un chantage entre emplois et salaires.

Les fédérations syndicales de la Fonction Publique entendent dans cette publication mettre en évidence les manipulations, exposer la situation salariale réelle, montrer qu'il est possible et utile d'augmenter les salaires dans la Fonction Publique.

# L'évolution du pouvoir d'achat ne peut être mesurée qu'à partir du point d'indice

#### Des indicateurs soigneusement choisis

Pour faire croire à des augmentations même sans évolution du point d'indice, le gouvernement utilise des instruments de mesure détournés de leur finalité.

☐ Pourquoi la Rémunération moyenne des personnels en place (RMPP) n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer l'évolution du pouvoir d'achat des agents ?

La RMPP augmente automatiquement et permet d'afficher un « + » même en l'absence de revalorisation de la valeur du point ou de mesures catégorielles.

Cet indicateur inclut en effet les mesures générales d'augmentation du point d'indice pour l'année en cours et la répercussion en année pleine des mesures de l'année précédente, mais aussi :

- ⇒ L'effet des mesures catégorielles (revalorisation des grilles, reclassements), très souvent sectorielles, mais traduites sur la feuille de paie moyenne, qui n'existe que virtuellement.
- ⇒ Les effets des déroulements de carrière, estimés forfaitairement.
- ⇒ Les effets de structure intégrant l'évolution du poids des différentes catégories. Il prend en compte l'évolution des qualifications, mais aussi les politiques de suppression d'emploi (par exemple plus on supprime d'emplois en bas de la grille, plus la rémunération moyenne augmente).
- ☐ Il existe aussi un autre indicateur, le salaire Moyen par Tête (SMPT) qui mesure le

coût moyen d'un agent en intégrant les effets du remplacement des agents partis à la retraite par des personnels plus jeunes, moins payés.

➤ Selon ses besoins le gouvernement utilise l'un ou l'autre. La RMPP affiche des « résultats » plus élevés. C'est ce qui lui vaut d'être mise en avant aujourd'hui.

Dans les deux cas, les données – qui peuvent avoir leur intérêt en terme d'études et de prévisions budgétaires - ne mesurent nullement l'évolution réelle du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique.

Le traitement indiciaire d'un fonctionnaire est le résultat d'une multiplication entre :

- Un indice traduit en nombre de points qui correspond à sa place dans une grille en fonction de sa qualification, de sa carrière,
- et la valeur de ce point d'indice. Cette valeur du point d'indice est commune à l'ensemble des fonctionnaires dans l'ensemble de la fonction publique.

# La seule référence possible est la valeur du point.

C'est aussi la valeur du point qui permet de comparer les traitements des fonctionnaires à qualification équivalente.

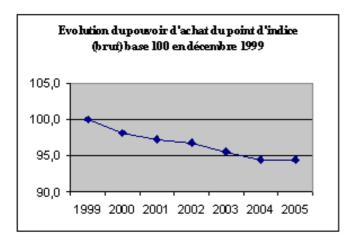
Ne pas se référer à la valeur du point d'indice, c'est faire disparaître la notion même de carrière. En effet, un avancement, une promotion, la reconnaissance d'une qualification acquise, ne se traduiraient plus par un salaire plus élevé, mais compenseraient en totalité ou en partie la perte du pouvoir d'achat.

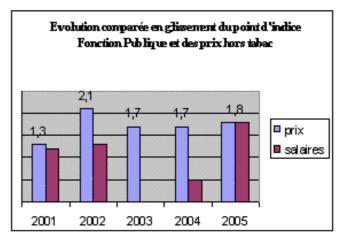
### Salaires dans la Fonction publique : PARLONS VRAI!

### La réalité de l'évolution du pouvoir d'achat

#### ☐ Pouvoir d'achat de la valeur du point :

Evolution entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2004. Par rapport à l'indice des prix hors tabac : - 5,6%





En cumulé, mois après mois, les pertes de pouvoir d'achat sur la période représentent l'équivalent de plus d'un mois et demi de traitement.

Pour les retraites, l'indexation sur les prix s'est faite en 2004 sans remise à niveau de leur valeur et laisse les retraités à l'écart de toute progression du niveau de vie.

Cette évaluation en brut n'intègre pas la hausse des prélèvements : pour les actifs, au 1er janvier 2005, l'élargissement de l'assiette de la C.S.G. et du C.R.D.S. de 95 à 97 % de la rémunération brute et la cotisation pour la retraite additionnelle (5 % sur un montant plafonné à 20 % du traitement indiciaire) ; pour les retraités, l'augmentation du taux de la C.S.G. de 6,2 à 6,6 %.

# ☐ 2005 : nos actions ont permis de maintenir le pouvoir d'achat sur l'année.

Alors que le gouvernement avait clos les discussions salariales en décembre 2004 par l'annonce d'une mesure générale de 0,5% en février et 0,5% en novembre, les grèves unitaires du 20 janvier et du 10 mars, les manifestations du 10 février, la convergence de nos revendications avec celles des salariés du privé l'ont contraint à revoir cette décision. L'évolution de l'indice de rémunération a été portée au niveau de la prévision d'inflation.

Cette décision, arrachée par notre détermination n'allait pas de soi. La création de l'indemnité exceptionnelle de sommet de grade, qui a oublié les non titulaires et ceux qui ont changé de corps sans changer d'indice, et prétend compenser la perte de pouvoir d'achat de ceux qui ne bénéficient plus d'avancement d'échelon, le prouve. Aujourd'hui, le

ministre propose de la généraliser!

# ☐ Les mesures pour la catégorie C : beaucoup de bruit pour pas grand chose

L'obligation récurrente d'augmenter le minimum de rémunération pour le porter au niveau du SMIC, sans relèvement de l'ensemble de la grille a conduit à un écrasement insupportable. Par exemple, du premier au dernier échelon de l'échelle 3, il n'y a que 61 points d'indice (INM). La progression indiciaire dans l'échelle 4 est de 26%, celle de l'échelle 5 de 35%. La fusion des échelles 2 et 3 a été réalisée avec une telle parcimonie que les gains indiciaires s'avèrent tout à fait limités. Les personnels concernés ont raison d'être mécontents.

## Oui, il est possible d'augmenter les salaires dans la Fonction publique

Contrairement à ce qui ressort de la campagne de désinformation menée par les pouvoirs publics, la part des richesses produites dans le pays, mesurée par le PIB, consacrée aux rémunérations des agents de l'Etat ne cesse de reculer. Entre 1999 et 2003, elle est passée de 4,38 % à 4,25 % (0,13 points qui représentent quelque 2 milliards d'euros soit près de 3 % de la masse salariale).

Le gouvernement s'est lui-même enfermé dans un certain nombre de contradictions, par son choix délibéré de se priver de recettes au travers d'une politique fiscale ni juste ni justifiée, qui ignore les

besoins de solidarité et ceux des services publics.

Par exemple, entre le « bouclier fiscal » et les exonérations sur les actions, les études les plus réalistes estiment que 25000 à 30000 foyers assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune bénéficieront d'un gain de 300 à 400 millions d'euros. Les exonérations de cotisations patronales, dont l'efficacité pour la création d'emplois reste à prouver, coûtent chaque année 23 milliards d'euros et jouent contre l'augmentation des salaires.

Le gouvernement nous propose d'accepter une réduction du nombre d'emplois pour augmenter les salaires. Notre expérience dément cette opposition entre emplois et salaires. Nous connaissons aujourd'hui baisse de l'emploi et baisse des salaires.

C'est inacceptable au regard des besoins du service public.

- FIncohérent au regard de la situation de l'emploi.
- Tinconséquent au regard du rôle de l'emploi dans la croissance.

Les salaires sont un élément de la croissance par la consommation. Ils influent ainsi sur l'emploi et sur les recettes fiscales et les ressources de la protection sociale.

Augmenter les salaires des fonctionnaires, comme d'ailleurs ceux de l'ensemble des salariés, c'est socialement juste, et c'est économiquement efficace.

Publicité	